



# Les médecins contre le plan Juppé : une mobilisation dans la durée

Pour Patrick Hassenteufel ([patrick.hassenteufel@free.fr](mailto:patrick.hassenteufel@free.fr)), professeur de science politique, le positionnement des médecins par rapport à l'annonce, en novembre 1995, du plan de réforme de la Sécurité sociale, est emblématique du conflit récurrent entre les médecins libéraux et l'État.

Pour rétablir l'équilibre financier, le plan Juppé comporte un dispositif d'ajustement « automatique » de l'évolution des rémunérations des médecins, conditionnée au respect des objectifs de dépenses. Pour les syndicats des médecins libéraux, en particulier la CSMF, l'annonce de ce plan, le 15 novembre 1995, vécue comme une déclaration de guerre, signifie le retour à une « maîtrise comptable ».

Le plan Juppé est la quatrième tentative de régulation des dépenses de la médecine ambulatoire en quinze ans (encadré) reposant sur le principe de l'encadrement budgétaire, et c'est pourquoi la profession médicale s'y est immédiatement opposée. Si les premières revendications du Syndicat de la médecine libérale (SML) ont été noyées dans celles des salariés contre le volet retraite du plan Juppé, le point d'orgue de cette opposition est la manifestation du 17 décembre 1995, organisée par le SML, la FMF et la CSMF. Ces trois syndicats créent le collectif de défense de la médecine libérale en février 1996, et enjoignent à fermer les cabinets le 24 avril 1996, jour de l'application de l'ordonnance sur la médecine ambulatoire, une grève peu suivie en fait.

Parallèlement, les médecins libéraux cherchent à négocier le contenu du plan, mais obtiennent peu satisfaction sur les reversements (sanctions individuelles au lieu d'être collectives) ; parmi les autres mesures contestées (carnet de santé, filières de soins, passage préalable par le généraliste...), seul l'abandon du *numerus clausus* à l'installation est concédé. Il est également décidé que la négociation conventionnelle sera encadrée par l'Ondam et par la

loi de financement (l'État pouvant se substituer aux partenaires conventionnels). La mobilisation des professions de santé fait donc pâle figure, comparée au mouvement social des salariés : eux obtiennent l'abandon du volet retraite du plan Juppé. La défaite du « front libéral » tient aussi à ses divisions internes (MG France a soutenu le plan Juppé, qui renforçait le rôle du médecin généraliste) et à son isolement (les médecins hospitaliers sont plutôt favorables à la réforme). Enfin, les médecins libéraux ont été privés de lobbying parlementaire du fait du recours aux ordonnances !

## Une mise en œuvre très conflictuelle

Fin 1996, après l'adoption des sanctions financières, la convention des généralistes n'est signée que par MG France, en contrepartie de la mise en place du médecin référent en juillet 1997, et la convention des spécialistes que par l'Union collégiale des chirurgiens et spécialistes français (UCCSF), en contrepartie d'une reconnaissance de leur représentativité. D'où, au printemps 1997, un regain de la mobilisation : les internes obtiennent un moratoire de sept ans pour les médecins nouvellement installés, sur les reversements, puis contestent le principe même du reversement ; en avril, leur mobilisation s'étend au personnel hospitalier.

En juillet 1997, un recours juridique initié par le « front libéral » conduit à l'annulation par le Conseil d'État des deux conventions, au nom d'une insuffisante représentativité de l'UCCSF pour les spécialistes et au nom du principe d'égalité pour les généralistes (certains échappaient aux reversements si le niveau de dépenses de la région ne dépassait pas l'Ondam). Il fallait donc lier les reversements à l'activité individuelle, mais cette reformulation des reversements, sous forme individualisée dans la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) de 1999, est, elle aussi, annulée par le Conseil constitutionnel. Enfin, les lettres clés flottantes, qui permettent un ajustement annuel des tarifs de prestation dans la LFSS de 2000, sont supprimées en 2002, à l'occasion d'un changement de gouvernement. L'idée de sanctions financières, et automatiques, est alors définitivement enterrée : on peut parler de la victoire des médecins libéraux ! Aujourd'hui, la persistance de l'identité libérale est une matrice qui structure toujours le syndicalisme français au prix d'une instabilité de la régulation conventionnelle. •

Christine Maillard, d'après la conférence de Patrick Hassenteufel, laboratoire Printemps de l'université Versailles-Saint-Quentin

### Trois tentatives antérieures pour encadrer les dépenses

**1979** : opposition de la CSMF aux enveloppes globales du plan Barrot (ajuster le montant des dépenses de l'Assurance maladie à la croissance du PIB), qui entraîne la création du secteur 2.

**1989** : forte mobilisation du SML et des internes à l'inscription dans la convention d'objectifs nationaux.

**1991** : mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé et des cliniques privées (mouvement Action santé) après avoir voulu contraindre les biologistes, infirmiers libéraux, masseurs-kinésithérapeutes, et en dernier ressort les médecins.

**1992-1993** : passage à la maîtrise médicalisée.